

OBJET DE COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE ENTRE MONSIEUR EDGAR FAURE, MINISTRE
DE L'EDUCATION NATIONALE ET LE BUREAU DU S.N.E. sup. LE MERCREDI 7 AOUT 1968.

L'audience débute à 11 heures 35 après de rapides présentations. Monsieur Edgar Faure (E.F) précise qu'il a lu avec attention la déclaration du S.N.E. sup. et qu'il pense qu'effectivement il est important qu'une telle rencontre ait lieu de la même façon que des rencontres doivent avoir lieu avec toutes les organisations représentatives, et "le S.N.E. sup. en est certainement une, il y a de nombreuses questions à débattre, mais à moins que ce premier contact soit particulièrement décevant nous nous reverrons". Bernard Herszberg (B.H) soulève immédiatement le problème de la rentrée universitaire et les conditions de cette rentrée. *Il précisait que les termes de l'entretien se sont rendus publics. E.F: C'est tout naturel de votre part. De mon côté, je ne ferai pas de communiqué spécial.*

E.F - La rentrée universitaire est un problème important, ce n'est peut-être pas le problème fondamental de l'heure, mais en tout cas c'est celui qui se pose à moi.

B.H - Comment traduire dans la pratique la déclaration du Ministre auprès de l'assemblée nationale et particulièrement celles concernant les libertés politiques ?

E.F - Il est normal que les étudiants fassent de la politique, il est normal qu'il y ait des moyens pratiques de s'informer et de faire connaître leur opinion, il n'est pas normal poursuit-il que cela se passe à la place d'un cours ou que cela amène à interrompre des cours, mais il est certain et même normal que dans les ensembles universitaires il y ait des moyens matériels, des locaux et des moyens d'information et que l'on extrait de certains styles archaïques des résidences universitaires par exemple en acceptant que s'y implante des kiosques à journaux.

B.H - Monsieur le Ministre à l'assemblée nationale vous avez déclaré qu'à l'occasion des examens les étudiants retrouveraient le libre usage des locaux universitaires, or vous avez dit qu'ils contestent, et cela nous a rendu perplexes car il nous semble que précisément le gouvernement conteste ces libertés.

E.F - Tout en gardant sur des points particuliers mes opinions personnelles, je ne peux aller à travers les compétences de mes collègues, ce que je peux dire c'est qu'en ce qui concerne la présence de la police dans les locaux universitaires, je ne pense pas qu'on puisse l'accepter, ni à l'intérieur ni aux alentours.

La discipline est l'affaire des autorités universitaires et par conséquent, ce sera l'affaire des nouvelles structures, en particulier lorsqu'il y aura autonomie, ce seront des organismes enseignants-étudiants qui devront prendre les mesures nécessaires pour organiser et faire respecter cette discipline. On ne peut assurer le fonctionnement normal avec une occupation de nuit ou du grabuge, on ne peut pas transformer les universités en quelque chose qui ne serait pas leur destination, et s'il y a du désordre, **qué puis-je faire ?**

Motchane évoque le communiqué des C.A.L qui évoque la carotte et le bâton. Puisque nous sommes là pour parler franchement nous allons parler franchement.

E.F - Si certains pensent que l'université pourrait être utilisée comme un moyen de pression pour la politique générale du gouvernement, dans ce cas je ne sais pas ce que je ferai, peut être me retirerais-je. Je ne suis pas un homme qui acceptera de jouer un rôle dans une comédie. J'ai donné l'indépendance au Maroc, j'ai renoué les contacts avec la Chine, j'ai organisé le marché commun de l'agriculture et par conséquent j'accepte de me mesurer avec les grands problèmes que pose l'université.

Cela dit, si l'objectif de certains est de trouver à travers les problèmes de l'université si l'on veut chercher à orienter le gouvernement en dehors du secteur dont j'ai à m'occuper, c'est quelque chose que je ne peux pas faire, Je ne peux pas diriger l'O.R.T.F ; mais pour tout ce qui dépend de mes compétences, mes options et mes opinions sont claires et sans équivoques.

B.H - La télévision est un moyen de diffusion extrêmement large, non seulement pour l'information mais aussi pour les connaissances et dans la mesure où le ministre a annoncé qu'il comptait utiliser largement la télévision pour certains enseignements en particulier pour développer certains enseignements qui ne constituent pas pour le moment une discipline reconnue, nous disons que nous ne collaborerons pas à ce travail et que nous inviterons nos adhérents à ne pas y collaborer si les mesures qui ont été prises à l'O.R.T.F ne sont point rapportées. Ceci s'inscrit d'ailleurs dans le contexte, ce sont des mesures plus générales de répression, d'arrestations, etc...

E.F - Je n'admettrai pas qu'on arrête des étudiants si il n'y a pas d'infractions à des lois ou à un code, maintenant si l'on veut résoudre par l'université des problèmes politiques, c'est plus difficile.

Si vous pensez que vous ne pouvez exercer vos fonctions que dans le but de renverser par la force ou d'essayer d'avoir de nouvelles élections, alors c'est évidemment quelque chose de tout à fait différent. Je comprends très bien que l'on critique les mesures prises à l'O.R.T.F aussi bien dans les personnes de ceux qui les ont prises que dans les moyens qu'ils ont utilisés, mais cela n'est peut être pas une raison pour abandonner le projet dont je vous ai parlé tout à l'heure et de ne pas y collaborer.

B.H - Pourtant cette situation est intolérable il faut prendre l'exemple de F. de CLOSETS qui était le seul journaliste scientifique de l'O.R.T.F et que l'on a "dégagé des cadres", ce qui est un prétexte évidemment abusif, puisqu'il était le seul de son espèce, nous demanderons à nos adhérents de ne participer en rien, de ne remplacer en rien un chroniqueur scientifique alors que très souvent on fait appel à eux.

E.F - Tout cela se passe sous un angle différent, je ne m'occupe pas de la télévision en général, je ne vais y voir qu'un outil de l'enseignement et de diffusion des cours, une facilité pour tous ceux qui ne peuvent pas y venir.

Bien sur je ne veux pas seulement téléviser un cours magistral, mais faire régulièrement des expériences de nouveaux enseignements et également ouvrir l'université à ceux qui n'y sont pas.

Je voudrais également qu'il soit traité des matières qui ne sont pas scolarisées, comme par exemple l'esthétique et l'informatique. Bref, créer un enseignement national télévisé qui soit une véritable ouverture de l'université.

B.H - Là encore pour ce contexte il faudrait que les libertés politiques soient assurées, or tout cela influera sur la rentrée, l'exemple des comités des départements de l'histoire et du texte qu'ils ont sorti en est un bon exemple, comment pourrait-il dans ce cas y avoir une session de septembre des examens ?

Brouet - Il est bien certain que tout trouble à l'université ^{aura forcément} ~~ne pourra avoir~~ que des conséquences ^{sur} la politique gouvernementale.

E.F - Je n'ai pas dit cela à propos de vous, vous savez qu'effectivement il y a deux politiques possibles et envisageables à vous de savoir laquelle vous préférez.

Si vous pensez que vous ne pouvez exercer vos fonctions que dans le but de renverser par la force et d'essayer d'avoir de nouvelles élections, alors c'est évidemment quelque chose de tout à fait différent. Je comprends très bien que l'on critique les mesures prises à l'O.R.T.F aussi bien dans les personnes de ceux qui les ont prises que dans les moyens qu'ils ont utilisés, mais cela n'est peut être pas une raison pour abandonner le projet dont je vous ai parlé tout à l'heure et de ne pas y collaborer.

B.H - Pourtant cette situation est intolérable il faut prendre l'exemple de F. de CLOSETS qui était le seul journaliste scientifique de l'O.R.T.F et que l'on a "dégagé des cadres", ce qui est un prétexte évidemment abusif, puisqu'il était le seul de son espèce, nous demanderons à nos adhérents de ne participer en rien, de ne remplacer en rien un chroniqueur scientifique alors que très souvent on fait appel à eux.

E.F - Tout cela se passe sous un angle différent, je ne m'occupe pas de la télévision en général, je ne vais y voir qu'un outil de l'enseignement et de diffusion des cours, une facilité pour tous ceux qui ne peuvent pas y venir.

Bien sur je ne veux pas seulement téléviser un cours magistral, mais faire régulièrement des expériences de nouveaux enseignements et également ouvrir l'université à ceux qui n'y sont pas.

Je voudrais également qu'il soit traité des matières qui ne sont pas scolarisées, comme par exemple l'esthétique et l'informatique. Bref, créer un enseignement national télévisé qui soit une véritable ouverture de l'université.

B.H - Là encore pour ce contexte il faudrait que les libertés politiques soient assurées, or tout cela influera sur la rentrée, l'exemple des comités des départements de l'histoire et du texte qu'ils ont sorti en est un bon exemple, comment pourrait-il dans ce cas y avoir une session de septembre des examens ?

Brouet - Il est bien certain que tout trouble à l'université ne pourra avoir que des conséquences à la politique gouvernementale.

E.F - Je n'ai pas dit cela à propos de vous, vous savez qu'effectivement il y a deux politiques possibles et envisageables à vous de savoir laquelle vous préférez.

CULLIOLI - Il faut également rappeler d'autres organismes qui se prétendent syndicaux et qui influent aussi par leur refus de tout ce qui s'est passé, ces organismes ont pris le contre pied de tous nos objectifs, ils sont en contradiction avec certains des propos que vous nous avez tout à l'heure tenus ; par exemple le refus de la politisation. Je crains l'intervention de ces groupes et de ces organisations à la rentrée universitaire. Par exemple en revenant en avion, il y avait à côté de moi des gens qui tenaient de pareils raisonnements.

E.F - "Il y a des cons partout".

KAHN - Rappelle au ministre que tout ce qui a été dit sur la répression et l'influence qu'elle avait sur l'université et sur les universitaires n'était pas une tactique, c'était véritablement quelque chose de très profondément ressenti et cela de plus en plus et au fur et à mesure que dans les mesures de répression, loin de s'apaiser, s'intensifient tous les jours.

E.F - Tout ~~cela~~ est juste, mais ce sont des séquelles. Je ne peux faire actuellement aucune déclaration à ce sujet, je ne peux prendre que des positions ministérielles propres, de toute façon si vous estimez qu'il y a deux politiques, vous devez savoir laquelle aider.

B.H - Nous l'aidons. D'autre part vous nous avez dit que ce qui se passait était une séquelle du mouvement de mai, mais finalement vous présentez votre projet, lui aussi comme une séquelle du mouvement de mai, sans le mouvement de mai, votre projet n'aurait jamais vu le jour.

E.F - D'accord.

B.H - Un autre problème Monsieur le Ministre concerne l'accès des gens non universitaires à l'intérieur des bâtiments universitaires, un peu comme dans un musée anglais ou tout le monde à le droit d'entrer sans rien demander ni montrer à personne à condition de ne pas emporter un tableau sous le bras. Entend-on finalement faire exécuter un contrôle des entrées ?

E.F - Non, absolument pas cela n'a jamais été comme cela, je ne me souviens pas avoir vu cela, ce n'est pas ~~troujours~~ ainsi *actuellement*

KAHN - Sauf en ce moment.

E.F - Bien sur.

Pierre BROUET - Est-il question d'installer une police universitaire ?

E.F - Ce n'est pas dans mes intentions, ^Bien sur il ne faut pas confondre police universitaire et simples appariteurs, les doyens peuvent toujours recruter des appariteurs, le problème de la garde et de la discipline des facultés est un problème difficile.

RECTEUR ANTOINE - Oui, si je peux intervenir, je rappelle que je gère un campus de 200 hectares, sans une police qui soit à nous, c'est difficile.

E.F - Pas une police, des appariteurs...

P. BROUET - Il a également été question que des officiers de police adjoints soient recrutés, des officiers de police adjoints qui pourraient continuer leurs études et ainsi constituer à l'intérieur de l'université une police parallèle sous couvert de cette continuation des études.

E.F- Si c'est un truc cela ne me plait pas, si c'est une combine, je ne l'approuve pas. Il est évident cependant que vous ne pouvez pas voir d'inconvénients à ce que les policiers améliorent leur niveau d'instruction...

(quelques sourires) en dehors de la boutade il est connu, de toute façon que de tous temps certains policiers pour pouvoir accéder au grade supérieur sont des gens fort titrés et qui ont poursuivi leurs études très loin.

MOTCHANE - Il faut rappeler à ce sujet que dans beaucoup de facultés un travail ordonné avait été fait, par exemple l'organisation à la Halle aux Vins, et en particulier l'université d'été qui, notamment le soir fonctionnait dans des conditions d'ordre tout à fait impeccables, la police est arrivée et a balayé tout cela. Cela est d'ailleurs inscrit dans le contexte des déclarations gouvernementales sur le refus du principe des universités d'été.

E.F - Tout cela, ce sont toujours les séquelles inévitables (j'y inclus ma réforme)

c'est d'ailleurs un problème de principe de savoir s'il faut ces événements pour faire progresser les choses.

Sous la révolution de 89 on a fait des choses pas très agréables ; on a guillotiné des gens et bien sur ensuite il y a eu une évolution politique et sociale mais on peut toujours se demander si nous n'aurions pas pu arriver au même point autrement.

De toute façon à la rentrée, il y aura ^{dans} beaucoup ^{de} d'endroits, des autorités universitaires paritaires, mixtes, ce sont elles qui décideront de ce qui pourrait être fait dans les locaux universitaires. Pour l'exemple précis de la Faculté des Sciences je préfère une conférence plutôt qu'une barricade.

De ce côté là d'ailleurs ^{ici des} la ~~opposition~~ avancée, je me suis fait critiquer par exemple pas de votre côté - pour avoir préconisé la possibilité de lire les journaux au lycée.

Si les gens veulent faire de l'agitation verbale, ce n'est pas nocif, y compris pour apprendre la politique, les doyens dans beaucoup de cas pourront se prêter à des expériences de ce genre.

La politique s'apprend comme toute discipline, je l'ai moi même enseignée, j'ai enseigné le Marxisme pendant trois ans. Je ne cr is pas avoir formé un Marxiste.

Les doyens auront la possibilité de ces expériences d'après la loi cadre et ce seront eux aux structures qui auront la responsabilité de prendre ces décisions, de déterminer quel doit être l'usage des locaux et l'occupation de ces locaux.

Par conséquent cela reviendra aux autorités universitaires mixtes.

B.H - Mais l'autorité des doyens, ^{judicement} que deviendra-t-elle ? actuellement la loi comme vous l'avez rappelé à l'assemblée nationale reste la loi et comment pourra-t-on faire coïncider l'autorité des doyens de l'autorité qui sera reconnue aux structures universitaires mixtes, est-ce que cela sera prévu dans la loi cadre ?

E.F - Je pense. C'est une affaire d'ailleurs difficile, dans l'avenir il y aura un doyen ou un chef de département, mais s'il conserve des pouvoirs ce sera l'émanation d'un conseil mixte.

B.H - A la suite du mouvement de mai, un certain nombre d'organisations ont été mises sur pied, ont fonctionné à la satisfaction générale, que vont-elles devenir si le doyen investi, ces organisations seront désaisies, ~~et~~ Il y aura de toute façon un facteur de conflit.

CULLIOLI - évoque le cas précis de Sorbonne lettres ou l'ancien conseil a été remplacé par une assemblée plénière qui a groupé une majorité d'enseignants, malgré les contestations dont elle a fait l'objet ; également l'exemple de l'institut d'anglais ou un conseil issu des événements de mai a pratiquement pris les responsabilités, ~~mais~~ supposons que les problèmes politiques soient résolus comme nous le souhaitons, que deviendront ces conseils ? où ils existeront dans l'illégalité, ou ils ne seront plus reconnus, donc il n'y aura plus de travail possible et tout sera bloqué, on nous accusera une fois de plus de bloquer la machine.

E.F - Evidemment, je ne serai pas digne d'être un étudiant en droit de deuxième année si je répondais que tant que le doyen sera là, les textes ~~ne sont~~ ^{n'étant} pas changés, ce n'est pas lui qui dirige. Cependant, dès à présent s'il estime qu'il peut s'appuyer de façon plus ou moins ~~importante~~ ^{importante} sur les organismes provisoires issus du mouvement, il peut.

CULLIOLI - Mais ils ne peuvent pas.

Recteur ANTOINE - C'est pourquoi, je pense qu'il faut que la loi cadre soit adoptée, le plus vite possible, de façon à ce qu'il y ait des possibilités légales dans ce domaine.

E.F - De toute façon, je ne peux me substituer à tous les doyens, le bon exemple c'est les examens, Je ne peux me substituer à 80 doyens pour tout examiner dans le détail; c'est pourquoi ils ont reçu de très larges prérogatives.

Recteur ANTOINE - Dans les structures nouvelles, une assemblée légale à fréquemment accepté d'être remplacée par des structures nouvelles, et on peut en donner quelques exemples.

E.F - Pendant la période transitoire, c'est ainsi que cela y aidera, en attendant bien sur la loi cadre.

CULLIOLI - Problème : est-ce que la loi cadre prévoiera des possibilités de mesure transitoires sur le recrutement et sur les carrières.

E.F - Cela n'est pas encore précisé, la loi cadre est très vaste, cependant il faudra quand même garder un certain nombre de repères en particulier il n'est pas possible de négliger les valeurs temporelles et spatiales des diplômes, surtout d'ailleurs pour les diplômes ouvrant à une profession. Cela pose une fois de plus le problème des universités concurrentielles; j'ai cru comprendre que vous étiez contre, moi aussi, il faut que certains diplômes gardent une valeur nationale et même une valeur internationale, cependant il est bien évident que toutes les universités n'ont pas à délivrer le même diplôme quand il ne s'agit pas de diplôme ouvrant à une profession, on peut parfaitement concevoir certains enseignements particuliers délivrés par quelques facultés, les étudiants ont à ce moment là à se déplacer.
(il cite quelques exemples tirés du droit).

B.H - Puisque le problème est mis sur les carrières, nous voudrions rappeler ici notre position en ce qui concerne ces carrières, nous sommes pour qu'il y ait de même que dans l'enseignement primaire et secondaire un statut unique des enseignants du supérieur. Nous pensons d'ailleurs qu'un statut est important dans l'enseignement et pour les fonctionnaires que nous sommes ne serai-ce que parce que personne ne peut jurer qu'on soit à l'abri en France d'un régime des colonels et qu'un statut demeure toujours une garantie suprême. Tout cela est un gros point d'interrogation dans la loi cadre. Finalement dans cette loi cadre on y mettra ce qu'on veut.

E.F - La loi cadre c'est vous qui la remplirez. A ce propos même si il doit y avoir plusieurs ordres d'enseignement, je pense qu'il est important de conserver les cadres du statut de la fonction publique; ce qui amène à se dire qu'on ne peut pas laisser entrer dans la fonction publique n'importe qui, cela aboutirait à des embouteillages et mon collègue des finances aurait son mot à dire. En ce qui concerne l'agrégation, c'est un gros problème. Personnellement je pense peut être parce que je suis marqué par le droit qu'il s'agit plutôt d'une étape de l'entrée dans l'enseignement supérieur plutôt que vers le professorat de lycée.

CULLIOLI - Que deviendra-t-elle cette année ?

E.F - On ne peut dire. De toute façon j'ai toujours pensé que dans l'enseignement secondaire, le fait qu'il y ait 3/4 des capésiens et 1/4 d'agrégés qui font le même

enseignement, mais dont les agrégés ont moins d'heures de cours et sont mieux payés est choquant. La disparité des enseignants est baroque.

En l'avenir je verrais un C.A.P.E.S renforcé et l'agrégation réservée aux classes terminales des lycées qui sont déjà une voie vers l'enseignement supérieur lui-même. Cependant rien n'est décidé de façon rigoureuse en ce point.

P. BROUET - Il faut rappeler le sort des maîtres assistants, qui ont une charge d'enseignement trop lourde, ils ne peuvent pas terminer leur thèse.

B.H - Ce que veut le S.N.E sup. c'est une refonte totale des enseignements du supérieur, ou alors on maintiendra la stratification actuelle mais notre syndicat se battra pied à pied pour défendre les normes des activités d'enseignement selon un texte actuel.

E.F - Finalement tout cela ce sont des points de détail sur lesquels je ne peux pas trancher, c'est vrai ce sont des points à repenser, des courants doivent exister entre les différents ordres d'enseignements supérieurs, secondaire et primaire.

B.H - Sur le secondaire nous voudrions revenir sur votre condamnation du plan Fouchet, la remise en cause du dispositif de l'orientation entrosième, l'enseignement court et de la scolarité jusqu'à 18 ans.

E.F - En ce qui concerne ce dernier point nous ne pouvons pas prendre d'engagement pour la scolarité à 18 ans, c'est déjà difficile à essayer de l'organiser jusqu'à 16 ans, cela dit je ne prendrai pas le contre pied de tout ce que mes prédécesseurs ont dit ! en tout cas une chose contre laquelle je suis, c'est une orientation dans les trois premiers mois de la sixième.

Recteur ANTOINE - Je ne peux comprendre comment on a pu inventer un truc pareil.

E.F - Assez long chapitre sur l'orientation. Je ne voudrais pas que des gens puissent rester pendant des années avec en vue un poste d'enseignement que finalement ils n'ont pas, il faudrait éliminer le risque de voir des gens perdre leur temps et c'est pourquoi il n'a pas accepté la sélection telle qu'elle lui était proposée.

BROUET - Rappelle sa propre expérience en classe de sixième autour de Paris, il avait pu en quelques années ne faire voir que dix de ses élèves à un psychologue, pourtant on dit toujours qu'il y a trop de psychologues, là encore c'est une question de crédits pour l'orientation, comme pour le reste.

B.H - En ce qui concerne la sélection, nous prenons acte de votre refus pour la prochaine rentrée, ce qu'on souhaite c'est qu'il soit clairement exprimé qu'il s'agit d'un refus permanent, mais de toute façon ce choix implique une politique non seulement au niveau du budget, mais aussi des postes d'enseignement. Y aura-t-il des mesures dès le début de 1969 ? dès janvier et non point dès octobre, le budget entrera-t-il en vigueur ? Y aura-t-il une loi programme d'expansion universitaire qui ira au delà de la déclaration d'intention ?

E.F - Le budget, c'est l'application d'une politique, notre but n'est pas de le gonfler, c'est aussi de répartir. Les discussions budgétaires ne sont pas terminées. De toute façon elles ne sont pas déterminantes, car je ne sais pas encore, les besoins de façon précise. De toute façon nous prendrons ces moyens.

Je verrai combien d'emplois il faudra, je pense d'ailleurs qu'il n'y aura pas seulement des crédits nouveaux, mais aussi certaines dépenses inutiles ne seront pas faites, comme par exemple la transformation de l'OTAN en bureau ministériel ou la construction d'une tour dans un grand ensemble universitaire, une tour administrative, qui m'a semblée tout à fait inutile.

Partout je verrai les meilleurs chiffres et les meilleurs emplois.

Le refus de la sélection est une politique, une philosophie. Bien sur il faut qu'à un moment il y ait une sélection, mais elle doit se faire de façon interne. Le bac est un mauvais examen, mais il serait mauvais de le remplacer ou de lui adjoindre un deuxième examen qui serait le même et donc aussi mauvais.

Finalement la solution réside probablement dans une réorientation dans le secondaire entre les lettres et les sciences. Je pense qu'actuellement on ne peut faire quelques études supérieures que ce soient sans une certaine culture scientifique et notamment mathématique, ces bases sont indispensables pour tout le monde; L'enseignement littéraire "pur" est une fabrique de canons, d'une productivité extraordinaire. Une base nécessaire de méthodologie scientifique sera exigée,. De toute façon il ne faut pas se baser sur les possibilités économiques pour choisir les cadres et décider de qui doit

recevoir l'enseignement supérieur, nous allons très rapidement vers une société ou il faudra bien admettre que les gens ne trouvent pas forcément un emploi correspondant avec les études qu'ils auront faites.

Ces études ils les auront faites pour leur formation, pour leur enrichissement. On peut très facilement admettre le cas d'un garagiste qui serait docteur en mathématiques. Au fond ce que j'ai refusé c'est la sélection malthusienne.

B.H - Est-ce qu'il n'y a pas une contradiction entre le fait de maintenir l'enseignement seulement jusqu'à 16 ans et cette affirmation ?

E.F - Non puisque je supprime la sélection à cet âge.

MOLTCHANE - Le gros problème aussi c'est le cloisonnement entre les divers ordres d'enseignement.

E.F - Je serai là très reconnaissant de recevoir des suggestions à cet égard.

EULLIOLI - Le problème de la formation des enseignants et en particulier les IREM

E.F - Au budget je me bats pour eux, je me bats également pour la très large diffusion de l'enseignement audio-visuel. Il faut aussi bien envisager le problème des carrières.

A ce propos il faut rappeler qu'il ne faut pas trop spécialiser les gens à l'entrée du supérieur, mais d'abord leur donner une culture générale assez large, de toute façon il faut repenser tout cela y compris avec vous.

Si je vous dis que je ne suis pas entièrement favorable au plan Fouchet vous risquez de le répéter ...

Par conséquent les fameux neuf couloirs...

E.F - Absurde.

Et le statut des grandes écoles ?

E.F - Je vois le problème tout à fait à l'inverse, je pense que l'enseignement supérieur commence dans les classes terminales. Cependant le problème de la méthodologie

de l'enseignement se pose, c'est tout le problème du déclassement de la mémoire à une époque où les ordinateurs font bien mieux le travail. Cela dit et sur d'autres points je précise bien que je ne veux pas "victimiser" les étudiants en sociologie et en psychologie, mais tous ces enseignements sont complètement à repenser, c'est ainsi que je pense qu'il est absurde de faire beaucoup de langues mortes dans les études secondaires, en particulier à commencer le latin trop tôt. Quant au grec on ne devrait même peut être pas en faire dans les études secondaires, alors que par contre, c'est tout à fait nécessaire pendant les études supérieures.

Cela amène donc par conséquent aussi à la nécessité d'enseignement inter-disciplinaire qui sont à cheval sur plusieurs des facultés actuelles.

Cela est tout à fait vrai par exemple pour les relations entre le droit, l'histoire, la linguistique, qui sont à cheval sur trois facultés : lettres, droit par exemple.

B.H - Monsieur le Ministre nous parlons déjà depuis une heure dix, combien de temps avons nous encore pensez-vous ?

E.F - Le temps qu'il faudra, par exemple 15 à 30 minutes. A ce moment là :

B.H - A ce propos il faut bien justement que nous parlions de ce que nous pensons de la méthode des audiences depuis des années. Je suis venu, j'ai vu plusieurs de vos prédécesseurs dans ce bureau, ou dans d'autres bureaux à côté, chaque fois on nous a entendu, nous avons eu des rapports avec un homme dont nous pensons beaucoup de bien.

E.F - Monsieur Olmer ?

B.H - Non, Monsieur Aigrain.

E.F - Ah, bon.

B.H - Nous lui avons remis des dossiers, volumineux et chaque fois que des dossiers étaient reçus on nous disait qu'on nous les prenait, et nous n'en entendions plus jamais parlé. Alors nous réprochons ce principe de la méthode des audiences.

E.F - "il fallait bien faire connaissance"

B.H - Oui, mais de toute façon si l'on dépose des projets, il faut pouvoir les discuter.

C'est vrai en particulier ici, et tout particulièrement à la direction des enseignements supérieurs car on a l'impression que l'on a pas toujours l'impression d'être dans le même ministère lorsque l'on traverse la cour.

E.F - Ici c'est moi qui suis responsable de la politique des ministères de l'éducation nationale. Il est certain que nous avons évoqué beaucoup de questions il faut (geste circulaire) faire des conférences de travail, vous pourriez désigner des représentants et je désignerai des collaborateurs.

Nous pourrions essayer ainsi de monter des structures "paritaires" sans pouvoir de décision, mais qui étudieraient tel problème particulier, ~~chaque fois~~ ~~chaque fois~~ vous pourriez désigner de trois à quatre personnes et moi le même nombre de collaborateurs spécialisés.

B.H - A ce propos il faut rappeler le destin du conseil des universités, créé par un décret de 1947 et qui n'a jamais été convoqué.

E.F - Eh, bien je pense qu'on pourrait parfaitement le faire, mais de toute façon je pense que la méthode des groupes de travail est bonne, ~~même si parfois~~

B.H - Même si parfois il peut y avoir des divergences apparentes entre le ministre de l'éducation nationale et certains de ses départements ?

E.F - C'est moi qui dirige le ministère de l'éducation nationale.

B.H - Pour que tout cela entre en jeu il faut que le point un soit réglé. Pour faire des groupes de travail qui soient fructueux, il faut que le terrain soit déblayé sur le plan politique. Et nous devons prendre date, laquelle des deux politiques sera appliquée si c'est le baton, nous refusons.

E.F - Je ne cherche pas à vous compromettre, je suis tout à fait d'accord pour des entretiens ultérieurs, et si vous désirez, elles peuvent être des petites réunions de caractère "informel". De toute façon nous pourrions nous revoir avant la fin du mois.

B.H - De toute façon, la politique universitaire s'inscrira dans un contexte plus général et dans laquelle on pourra les discuter.

E.F - Eh bien nous reporterons cela à une date ultérieure, mais de toute façon, si vous le voulez des travaux préparatoire préparatoires sont possibles maintenant ou plus tard.

B.H - Il y a beaucoup de points que nous aurions voulu aborder mais nous allons tout simplement en citer quelques uns :

Définition des universités.

B.F - C'est l'ensemble des départements groupés en université, mais en ce qui concerne leur structure, le conseil des enseignements supérieurs est démodé. D'ailleurs finalement, un ministre ce n'est pas assez pour diriger le ministère de l'éducation nationale. Finalement le ministre sera le commissaire du gouvernement, le représentant du gouvernement auprès du conseil de l'université.

B.H - Et au sujet de l'autonomie financière ?

E.F - Il faut une grande souplesse d'utilisation, pouvant prévoir des maîtres de conférences extérieurs, des professeurs associés. Que certaines des universités pour certains enseignements puissent être libérées de certaines règles pour leur besoin spécifique. Bien sur il faut une partie commune, en particulier pour les enseignements donnant droit à un diplôme et ce qu'il faut c'est une plage commune à toutes les universités et beaucoup de liberté autour.

B.H - Quelle est la place de la médecine ? quelle est la place de la recherche dans votre ministère?

E.F - En ce qui concerne cela je suis "disséqué" comme une volaille. En ce qui concerne la médecine, je fais bien sur largement équipe avec le ministre de la Santé publique et nous travaillons en commun. En ce qui concerne la recherche, c'est un problème difficile et qui intéresse beaucoup de ministères; De toute façon il y a bien d'autres secteurs comme vous l'avez dit pour les grandes écoles, les écoles vétérinaires, certains enseignements d'agriculture et les Beaux arts, qui pourraient relever de ma compétence. Bien sur je pourrai ne pas me plaindre de ne pas avoir un surcroît de

travail, mais d'un autre côté aussi le regretter, car de toute façon elles exigent un travail de coordination qui prend du temps, quoiqu'il en soit.

L'entrevue est terminée à 13 heures 30, on se sépare après des présentations plus précises.